

DEMANDE DE PROCURATION

Articles 1984 à 2010 du code civil



Ce document est facultatif, à remplir suivant votre besoin.

Pour étudier vos demandes, nous utilisons des données personnelles et confidentielles qu'il nous faut protéger.

Si vous souhaitez déléguer vos démarches administratives à un proche, merci de remplir le formulaire de procuration ci-dessous, de demander à votre mandataire de **le signer** et de joindre une **copie de sa pièce d'identité**.

Cette procuration permet à votre mandataire de vous représenter et sera pour l'Enim un interlocuteur légitime **durant l'étude de votre dossier et après l'attribution de votre pension pour nous informer d'un changement de situation ou pour obtenir une information**.

Votre mandataire est autorisé à agir en votre nom dans une certaine limite. A noter qu'il **ne peut ni signer à votre place, ni percevoir vos paiements**.

Identité du demandeur (le mandant)

Nom de naissance (en majuscules) : _____

Nom d'usage (en majuscules) : _____

Prénom(s) (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : / /

Lieu de naissance (Pour Paris, Lyon et Marseille, préciser l'arrondissement) : _____

Numéro de sécurité sociale :

Identité du mandataire

Madame Monsieur

Nom de naissance (en majuscules) : _____

Nom d'usage (en majuscules) : _____

Prénom(s) (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Date de naissance : / /

Lieu de naissance (Pour Paris, Lyon et Marseille, préciser l'arrondissement) : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville : _____ Pays : _____

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Email : _____ @ _____

Préciser le lien entre le mandant et le mandataire (conjoint, enfant, autre lien de parenté, sans lien de parenté...) : _____

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- La photocopie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du mandataire.

DEMANDE DE PROCURATION

Articles 1984 à 2010 du code civil



Le mandant donne pouvoir au mandataire pour :

Veuillez cocher chaque pouvoir que vous donnez :	
<input type="checkbox"/>	Recevoir toute correspondance et me transmettre tout document nécessitant ma décision et/ou ma signature
<input type="checkbox"/>	Vous transmettre mes réponses
<input type="checkbox"/>	Compléter les questionnaires et/ou apporter les informations nécessaires à l'étude et/ou au suivi de mon dossier
<input type="checkbox"/>	Demander aux services de l'Enim une information dans le cadre de l'étude et/ou du suivi de mon dossier
<input type="checkbox"/>	S'informer sur les paiements de ma (mes) pension(s) <i>(délais, modalités de calcul...)</i>
<input type="checkbox"/>	Vous informer d'un changement de situation me concernant <i>(adresse, coordonnées bancaires, situation maritale)</i>
<input type="checkbox"/>	Transmettre une contestation de ma part et obtenir des informations quant à son déroulement

Cette liste est exhaustive. Elle définit les strictes limites de cette procuration.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Date de fin de procuration *(facultatif)* : / /

Fait à _____ le / /

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

Les informations personnelles recueillies par l'Enim pour le traitement des dossiers de ses correspondants respectent les obligations du règlement général sur la protection des données (RGPD - Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour plus d'informations, voir le site www.enim.eu et l'Espace Personnel Enim.

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (article L. 114-9 et suivants du code de la sécurité sociale, art. L5552-45 du code des transports, art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-12 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article 114-17 du code de la sécurité sociale.